

## Procédure pour une garde d'enfant

Par masaki, le 26/03/2009 à 13:32

Bonjour,

J'aimerais avoir quelques renseignements sur un sujet assez délicat.

Voilà, j'ai lancé des procédures judiciaires:

- 1ère affaire: Bien immobilier
- 2ème affaire: Garde d'enfant

Les informations que je désirerais avoir concernent la 2ème affaire. Mon avocate m'a dit qu'il serait important de préparer un dossier (formulaire pour inscription d'école...) etc.

Le souci que je rencontre, c'est que j'ai demandé auprès de ma Mairie un formulaire (Première inscription dans une Ecole Publique), mais vu que je n'ai pas la garde actuellement, on m'a plutôt dit qu'il serait préférable que je me renseigne auprès d'un organisme qui se nomme Direction de l'Education.

J'ai rencontré une personne qui s'occupe des inscriptions des enfants à l'école, mais en lui expliquant qu'actuellement mon enfant ne résidait pas à mon domicile, elle ne pouvait pas me faire une inscription ni une pré inscription. (Donc je me retrouve sans documents).

Mon avocate m'a fortement conseillé d'avoir le plus possible de documents prouvant au magistrat mes démarches que je lance pour l'accueil de mon enfant.

Ma question est : Quel autre papier puis-je avoir prouvant ma bonne foi et surtout les démarches que j'entreprends, pour accueillir mon enfant dans les meilleures conditions qui soient.

Je vous remercie d'avance.